

---

## GARDERIE

---

*Un service de garderie est organisé le matin et le soir des jours d'école.*

Les enfants pourront bénéficier d'une aide aux devoirs durant leur temps de présence à la garderie du soir.

### **Les horaires**

- Matin : de 7H30 à 8H15
- Le soir : de 16H45 à 18H30

### **Lieu**

Bâtiment des maternelles de l'Ecole le Tulipier, rue de l'Eglise.

### **Organisation**

- La garderie se tient dans la salle de motricité des maternelles. La responsable de la garderie accompagnera les élèves du primaire pour les trajets entre les deux bâtiments le matin et le soir.
- Le goûter du soir est à fournir par les parents et pourra être pris à la garderie. Les enfants devront avoir déjeuné le matin.

### **Tarifs**

- Matin 7h30-8h15 : 2€
- Soir 16h45-17h45 : 2€
- Soir 17h45-18h30 : 2€

Toute plage horaire commencée est due en totalité.

### **Modalités d'inscription**

Que la fréquentation soit régulière ou occasionnelle, les enfants doivent être préalablement inscrits à la garderie. Merci de télécharger le formulaire d'inscription en cliquant [ici](#), de le compléter, et de le retourner à la maîtresse.

**Fréquentation régulière** : sur la fiche d'inscription, vous indiquez les jours et heures où votre enfant sera régulièrement en garderie. Il n'y a pas d'autre démarche à effectuer, sauf si exceptionnellement votre enfant doit être absent. Dans ce cas, vous devez téléphoner le plus tôt possible, **mais en tout état de cause avant 18h la veille du jour d'absence exceptionnelle au 04 76 65 05 96** (téléphone du bâtiment maternelles. Laisser un message sur le répondeur en cas d'absence). Passé ce délai, sauf maladie ou cas de force majeure, les heures de garde prévues seront facturées.

**Fréquentation occasionnelle** : sur la fiche d'inscription, vous indiquez que votre enfant fréquente occasionnellement la garderie. Pour l'inscrire un jour donné, vous devez téléphoner le plus tôt possible, **mais en tout état de cause avant 18h la veille au 04 76 65 05 96** (téléphone du bâtiment maternelles. Laisser un message sur le répondeur en cas d'absence). De même, pour toute inscription occasionnelle qui n'aurait pas été

annulée la veille avant 18h, sauf maladie ou cas de force majeure, les heures de garde demandées seraient facturées.

***Facturation***

La responsable de la garderie tient un tableau des présences de votre enfant à la garderie. Une facture mensuelle vous sera adressée sur la base de ce tableau.

les Règlements se font par chèque à l'ordre de OGEC Le Tulipier.

**Avec nos remerciements.**

**L'équipe enseignante**